



Tél : 02 51 07 63 83
51 Rambourg - 85310 Nesmy
campingmoulinde Rambourg@laposte.net
www.campingmoulinde Rambourg.com

**SAISON
2023**

Le Contrat de Location

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél Portable
E.mail
Véhicule (immatriculation).....
Animal chien chat N° de tatouage

Participant au séjour, adultes et enfants

Nom	Prénom	Age
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		

Votre réservation

Arrivée le a 16h
Départ le a 10h
Nombre de semaines
ou Nombre de nuits

Montant de la location =
Acompte de 25% =
Suppléments
animal =
forfait ménage =
TOTAL DES SUPPLEMENTS =

Le solde et les suppléments sont à régler le jour de votre arrivée.

Mode de paiement :

- Chèque (à l'ordre de Camping Moulin de Rambourg)
 Chèques vacances

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat de location et des conditions générales de location (au verso) et les accepte.

Le
à

Signature :

- Je désire louer :
- bungalow toile
 - mobile home Ibiza
 - chalet 4-6 personnes
 - chalet 2-4 personnes
 - chalet grand confort
 - emplacement pour
 - tente
 - caravane
 - camping-car(dimension de l'installation



Tél : 02 51 07 63 83
51 Rambourg - 85310 Nesmy
campingmoulinde Rambourg@laposte.net
www.campingmoulinde Rambourg.com

SAISON
2023

Les Conditions générales

La réservation

Toute location est nominative et ne peut être cédée.

Les mineurs doivent être accompagnés de leur parents ou tuteurs légaux. Avant toute réservation, téléphonez-nous pour connaître les disponibilités. Pour toute réservation, joindre au contrat signé, un chèque d'acompte de 25 % (sous réserve que la location soit encore libre) et confirmation de notre part.

Le solde du séjour devra être réglé le jour de votre arrivée. Il ne sera consenti aucun remboursement pour arrivée tardive ou départ anticipé, quelle qu'en soit la raison donnée.

Sans nouvelle de votre part 24h après la date d'arrivée prévue, la réservation sera annulée de plein droit sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité.

En cas d'annulation, au moins un mois avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé, passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Les chiens

Les chiens catégorie 1 et 2 sont acceptés en laisse, muselés et déclarés, vaccinés et tatoués, jamais laissés seul sur l'emplacement. Avec un supplément de 15 € par semaine et par locatif et 1,50 € par jour et par emplacement. Ils sont interdits dans les locations, autour de la piscine et dans le bâtiment sanitaire.

Les hébergements

Les locations s'effectuent du samedi 16h au samedi 10h en juillet et août.

En hors saison, possibilité de louer à la nuitée (2 nuits minimum) ou au week-end selon les disponibilités.

Le jour de votre arrivée, il vous sera demandé un chèque de 150 € en garantie du bon état des biens loués et un chèque de 50 € (forfait ménage) qui vous seront restitués suivant l'état des lieux le jour de votre départ.

Les hébergements sont loués pour le nombre de personnes indiqué. Tout dépassement sera facturé en sus.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locatifs.

Les emplacements nus

Ils sont disponibles à partir de 12h et doivent être libérés avant 12h.

Les campeurs doivent être équipés d'un câble en bon état et d'un adaptateur (prise européenne).

Divers

Horaires d'ouverture de l'accueil :

- Hiver : tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h.
- Juillet et Août : tous les jours de 8h30 à 21h.

Horaire d'ouverture du snack :

- Du 1er juillet au 31 août : tous les jours de 8h30 à 12h et de 17h à 22h.

Le stationnement des véhicules sont autorisées près des locations.

Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil et laisser leur véhicule à l'extérieur du camping.

Tout locataire doit être assuré en responsabilité civile.

Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil du terrain, sous peine de se voir exclure de celui-ci. Pour le bien-être et le respect des autres campeurs.

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal d'instance de La Roche Sur Yon.